

tenue sous la présidence de Monsieur HO SI FAT, assisté(e)
de Madame CECCARELLI et Madame BAKHTA, Conseillères
En présence de Madame CREANTOR, Rapporteuse publique
Madame CETOL, Greffier

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2300440	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	Mme X demande au tribunal d'annuler la décision implicite de la commune de Morne à l'Eau rejetant sa demande de congé pour invalidité imputable au service	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	ARVIS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MORNE A L'EAU	Maître ARMAND LIONEL (Cour)
02)	DOSSIER N° 2301219	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	Mme X demande au tribunal de condamner la commune de Morne à l'Eau à lui verser la somme de 42.960,63 au titre de réparation de préjudices subis	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	ARVIS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MORNE A L'EAU	Maître ARMAND LIONEL (Cour)
03)	DOSSIER N° 2301232	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	Mme X demande au tribunal d'annuler la décision de la commune de Morne à l'Eau refusant de lui accorder la demande de protection fonctionnelle	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	ARVIS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MORNE A L'EAU	Maître ARMAND LIONEL (Cour)

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2301251	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire Mme X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-0521 en date du 10 août 2023 de la commune de Morne à l'Eau l'a plaçant en disponibilité d'office pour raison de santé à compter du 22 août 2023		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	ARVIS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MORNE A L'EAU	Maître ARMAND LIONEL (Cour)
05)	DOSSIER N° 2400508	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire Mme X demande au tribunal d'annuler les compte-rendu d'entretien professionnel au titre des années 2019, 2020 et 2021		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	ARVIS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MORNE A L'EAU	Maître ARMAND LIONEL (Cour)
06)	DOSSIER N° 2401622	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire Mme X demande au tribunal d'annuler le titre de perception du 2 octobre 2024 de la commune de Morne à l'Eau lui réclamant la somme de 2510,41 euros au titre de remboursement de trop perçu		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	ARVIS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MORNE A L'EAU	Maître ARMAND LIONEL (Cour)
07)	DOSSIER N° 2301075	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire Mme X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° DP 97111223GB014 en date du 7 février 2023 de la commune de Grand-Bourg faisant opposition à la la déclaration préalable		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	COMMUNE DE GRAND-BOURG	LE MAIRE

09 heures 00

08)	DOSSIER N° 2301367	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler la décision en date du 4 septembre 2023 du ministre chargé du budget rejetant la prise en compte de sa pension à compter du 1er avril 2017	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	MINISTERE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS - PENSIONS	
09)	DOSSIER N° 2301276	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	La société BABEL demande au tribunal de condamner la communauté d'agglomération Cap Excellence à lui verser la somme de 327.387,89 euros augmenté de la somme de 107.016,35 euros au titre du solde des intérêts moratoires	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	BABEL	CLL AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE	CGR AVOCATS
10)	DOSSIER N° 2301320	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	Mme X demande au tribunal d'annuler la décision n° 2023/497 du 19 septembre 2023 de la commune de Goyave portant reclassement pour inaptitude physique par voie de détachement dans un autre cadre d'emploi, à temps complet	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	COMMUNE DE GOYAVE	LANDOT & ASSOCIES

09 heures 00

11)	DOSSIER N° 2301445	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	Mme X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023/504 en date du 10 octobre 2023 de la commune de Goyave prononçant suspension de fonction ; d'annuler la note de service n° 23-441 du 5 septembre 2023 et d'ordonner sa réintégration sans délai	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	M X	DIVIALLE-GELAS SANDRA (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE GOYAVE	LANDOT & ASSOCIES
12)	DOSSIER N° 2301478	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	Mme X demande au tribunal d'annuler : 1) l'arrêté n° 2023-0709 en date du 22 septembre 2023 de la commune de Morne à l'Eau prononçant sa réaffectation au sein de la direction générale des services ; 2) l'arrêté n° 2023-0710 du 22 septembre 2023 prévoyant son IFSE d'un montant de 471,33 euros ; 3) l'arrêté n° 2023-0711 lui retirant le versement de la bonification indiciaire de 25 points à compter du 1er octobre 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Mme X	ARVIS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE MORNE A L'EAU	Maître CHICOT Pierre-Yves (Cour)
13)	DOSSIER N° 2301547	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	Mme X demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet de la commune de Capesterre Belle Eau rejetant sa demande de révision de carrière et de condamner la commune à lui verser une indemnité de 8000 euros au titre de préjudice	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU	LE MAIRE

09 heures 00

14)	DOSSIER N° 2301561	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	La société LES DOUCES TERRASSES D'EMERAUDE demande au tribunal d'annuler la décision de la commune du Gosier ayant institué le droit de préemption urbain.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	LES DOUCES TERRASSES D'EMERAUDE	SCP UGGC AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE GOSIER	Maître FERRAND Frédérique (Cour)
15)	DOSSIER N° 2301604	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	Me BES Laura, mandataire judiciaire de la société HYDROGEC demande au tribunal de condamner la communauté d'agglomération Cap Excellence à payer la somme de 206.721 euros	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Maître BES Laura	D'HERBOMEZ (Cour)
Défendeur	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE	SEBAN ET ASSOCIES
16)	DOSSIER N° 2400418	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet de la demande préalable d'indemnisation des préjudices découlant des conditions de détention indignes et de condamner l'Etat à lui verser la somme de 11.668 euros en réparation des préjudices causés par ces conditions de détention	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître LE SCOLAN Antoine (Cour)
Défendeur	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	M. le Ministre

Arrêté le 20/10/2025

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur HO SI FAT, assisté(e)
de Madame CECCARELLI et Madame BAKHTA, Conseillères
En présence de Madame CREANTOR, Rapporteure publique
Madame CETOL, Greffier

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2401190	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024/270 en date du 30 août 2024 du préfet l'obligeant à quitter le territoire sans délai et interdiction de retour	
Demandeur	Nom des parties Monsieur X	Représentants des parties PONREMY MYRIAM
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
02)	DOSSIER N° 2500105	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet du préfet lui refusant un titre de séjour	
Demandeur	Nom des parties M X	Représentants des parties M. X
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
03)	DOSSIER N° 2500288	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet du préfet lui refusant un titre de séjour	
Demandeur	Nom des parties Monsieur X	Représentants des parties Monsieur X
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

10 heures 30

04)	DOSSIER N° 2500307	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
Titre de l'affaire	Mme X demande au tribunal d'annuler la décision N° 2025/01 en date du 24 janvier 2025 du préfet de la Guadeloupe portant refus de délivrance de titre de séjour et obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître HATCHI Laurent (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
05)	DOSSIER N° 2500342	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
Titre de l'affaire	Mme X demande au tribunal d'annuler la décision en date du 6 février 2025 du préfet prononçant la rétrogradation de sa carte de séjour pluriannuelle en carte de séjour temporaire	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	Maître DJIMI VÉRITÉ (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
06)	DOSSIER N° 2500378	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025/50 en date du 12 février 2025 du préfet l'obligeant à quitter le territoire sans délai et interdiction de retour	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître SEGUIER BRICE (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
07)	DOSSIER N° 2500525	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025/82 en date du 18 mars 2025 du préfet l'obligeant à quitter le territoire sans délai	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître LE CHEVILLIER Léa (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

10 heures 30

08)	DOSSIER N° 2500602	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025/125 en date du 24 avril 2025 du préfet l'obligeant à quitter le territoire sans délai de départ et interdiction de retour	
Demandeur	Nom des parties Monsieur X	Représentants des parties PODAN JOANNA (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
09)	DOSSIER N° 2500768	RAPPORTEUR: Monsieur Frank HO SI FAT
Titre de l'affaire	Mme X demande au tribunal d'annuer l'arrêté en date du 22 avril 2024 par lequel le préfet de la Guadeloupe a prononcé à son encontre un refus de titre de séjour et une obligation de quitter le territoire dans un délai de trente jour	
Demandeur	Nom des parties Madame X	Représentants des parties Maître MATHURIN KANCEL JOHANNA (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
10)	DOSSIER N° 2500099	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024/400 en date du 5 décembre 2024 du préfet prononçant son expulsion du territoire	
Demandeur	Nom des parties Monsieur X	Représentants des parties Maître LE CHEVILLIER Léa (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
11)	DOSSIER N° 2301081	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler la décision n° 2023/318 en date du 10 août 2023 du préfet l'obligeant à quitter le territoire sans délai	
Demandeur	Nom des parties Monsieur X	Représentants des parties Maître MATHURIN KANCEL JOHANNA (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

10 heures 30

12)	DOSSIER N° 2400977	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	Mme X demande au tribunal d'annuler l'arrêté RE/n°2024/200 du 29 juin 2024 par lequel le préfet de la Guadeloupe lui a refusé un titre de séjour et l'a obligé à quitter le territoire français avec délai de départ volontaire	
Demandeur	Nom des parties Madame x	Représentants des parties Maître ARMAND LIONEL (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
13)	DOSSIER N° 2401413	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024/322 en date du 14 octobre 2024 du préfet l'obligeant à quitter le territoire sans délai et interdiction de retour	
Demandeur	Nom des parties Monsieur X	Représentants des parties Maître MATHURIN KANCEL JOHANNA (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
Observateur	CIMADE	
14)	DOSSIER N° 2401419	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024/163 en date du 11 juin 2024 du préfet lui refusant un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire	
Demandeur	Nom des parties M X	Représentants des parties Maître RODES Brigitte (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

10 heures 30

15)	DOSSIER N° 2500061	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire M. X demande au tribunal d'annuler l'exécution de l'arrêté n° 2024/303 du 29 novembre 2024 en tant qu'il fixe le pays de destination		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	CHEVRY ADMINISTRATEUR CAB ME URGIN JACQUES (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
16)	DOSSIER N° 2500081	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire M. X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° RF/2023/232 du 4 octobre 2023 en tant qu'il fixe le pays de destination		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	CHEVRY ADMINISTRATEUR CAB ME URGIN JACQUES (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
17)	DOSSIER N° 2500228	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire Mme X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024/323 en date du 31 décembre 2024 du préfet lui refusant un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître NERÔME Pascal C. (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
18)	DOSSIER N° 2500356	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire M. X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025-19 en date du 28 février 2025 du préfet lui refusant un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire avec délai de départ		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître DJIMI VÉRITÉ (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

10 heures 30

19)	DOSSIER N° 2500365	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire Mme X demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet du préfet lui refusant un titre de séjour		
Demandeur	Nom des parties Madame X	Représentants des parties Maître NAVIN PRISQUE (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
20)	DOSSIER N° 2500396	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire M. X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025/94 en date du 31 mars 2025 du préfet l'obligeant à quitter le territoire sans délai		
Demandeur	Nom des parties Monsieur X	Représentants des parties Maître DJIMI VÉRITÉ (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
21)	DOSSIER N° 2500758	RAPPORTEURE: Madame Charlotte CECCARELLI
Titre de l'affaire Mme X demande au tribunal d'annuler l'arrêté préfectoral n°2025/43 en date du 30/05/2025 prononçant le refus de titre de séjour et l'obligation de quitter le territoire français sans délai de départ assortie d'une interdiction de retour d'une durée d'un an.		
Demandeur	Nom des parties X	Représentants des parties Maître DJIMI VÉRITÉ (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
22)	DOSSIER N° 2500360	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire M. X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025/59 en date du 19 février 2025 du préfet l'obligeant à quitter le territoire sans délai de départ et interdiction de retour		
Demandeur	Nom des parties Monsieur X	Représentants des parties Maître LE CHEVILLIER Léa (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

10 heures 30

23)	DOSSIER N° 2500375	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025/05 en date du 30 janvier 2025 du préfet lui refusant un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire avec délai de départ	
Demandeur	Nom des parties Monsieur X	Représentants des parties Maître NAVIN PRISQUE (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
24)	DOSSIER N° 2500386	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025/21 en date du 13 mars 2025 du préfet lui refusant un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire avec délai de départ	
Demandeur	Nom des parties Monsieur X	Représentants des parties Maître DJIMI VÉRITÉ (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
25)	DOSSIER N° 2500393	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025/60 en date du 19 février 2025 du préfet l'obligeant à quitter le territoire sans délai et interdiction de retour	
Demandeur	Nom des parties Monsieur X	Représentants des parties Maître NAVIN PRISQUE (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

10 heures 30

26)	DOSSIER N° 2500476	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025/04-01 en date du 3 avril 2025 du préfet lui refusant la délivrance de l'attestation de demande d'asile et l'obligeant à quitter le territoire avec délai de départ	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	DIALLO BABACAR (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
27)	DOSSIER N° 2500522	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler la décision n° PR/2025/68 du 25 mars par laquelle le préfet de Guadeloupe a fixé Haïti comme pays de renvoi	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur X	Maître MATHURIN KANCEL JOHANNA (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
28)	DOSSIER N° 2500524	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	Mme X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025/26 en date du 31 mars 2025 du préfet lui refusant un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame X	ARISTIDE SARAH (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

10 heures 30

29)	DOSSIER N° 2500548	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025/05-09 PDII/ASILE en date du 15 mai 2025 du préfet lui refusant la délivrance de l'attestation de demande d'asile et l'obligeant à quitter le territoire avec délai de départ	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître TETEIN-AYMER Béatrice (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
30)	DOSSIER N° 2500596	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	Mme X demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet du préfet lui refusant un titre de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	ZOUZOUA-GALBAS NELLY (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	
31)	DOSSIER N° 2500603	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	Mme X demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2025/32 en date du 16 avril 2025 du préfet lui refusant un titre de séjour et l'obligeant à quitter le territoire	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X PREFET DE LA	Maître MATHURIN KANCEL JOHANNA (Cour)
Défendeur	GUADELOUPE	
32)	DOSSIER N° 2500711	RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA
Titre de l'affaire	M. X demande au tribunal d'ordonner l'annulation de la décision implicite de rejet de sa demande de titre de séjour « Vie privée, Vie familiale »	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître COTELLON Nicole (Cour)
Défendeur	PREFET DE LA GUADELOUPE	

10 heures 30

33)

DOSSIER N° 2500730

RAPPORTEURE: Madame Kenza BAKHTA

Titre de l'affaire Mme X demande au tribunal d'annuler la décision implicite par laquelle le préfet de la Guadeloupe a rejeté sa demande de délivrance de titre de séjour

Nom des parties

Demandeur Madame X

Défendeur PREFET DE LA GUADELOUPE

Représentants des parties

Madame X

Arrêté le 20/10/2025

Le président du tribunal